

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 20, le 19 février 2015.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le préfet Jean-Luc Fortin, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le préfet Robert Miller, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

Sont également présents :

- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général

### Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président du conseil de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution n° C-2015-01**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - ✓ Ajouter le point 4AT) 6 – Trame verte et bleue – Appui à la Ville de Lévis pour une demande de subvention
  - ✓ Ajouter le point 4AT) 7 – Trame verte et bleue – Appui à la MRC de La Jacques-Cartier pour une demande de subvention

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2014

**Résolution n° C-2015-02**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2014.

Adoptée

Amendement au Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61

**Résolution n° C-2015-03**

CONSIDÉRANT le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le Règlement n° 2012-61 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Julie Lemieux et appuyé par M. Jean-Luc Fortin de modifier le Règlement n° 2012-61 conformément au Règlement 2015-71.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2015

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Avis sur le règlement RV-2014-13-70 modifiant le règlement RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

**Résolution n° C-2015-04**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RV-2014-13-70 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé adopté par la Ville de Lévis;
- D'autoriser le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la Ville de Lévis le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement R.A.V.Q. 935 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire hameau mixte dans le secteur des boulevards Louis-XIV et du Loiret

**Résolution n° C-2015-05**

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Laurent Proulx, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RAVQ-935 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire Hameau mixte dans le secteur des boulevards Louis XIV et du Loiret;
- D'autoriser le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre au conseil d'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Rapport 2014 de suivi du protocole d'entente

**Résolution n° C-2015-06**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport 2014 de suivi du protocole d'entente sur la Trame verte et bleue métropolitaine daté de février 2015;
- De transmettre le rapport au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Avenant au protocole d'entente avec le MAMOT

**Résolution n° C-2015-07**

Sur proposition de M. Jean-Luc Fortin, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- D'abroger la résolution C-2014-40 « Trame verte et bleue – Amendement au protocole d'entente avec le MAMOT »;
- D'autoriser la direction générale à convenir et signer un avenant au protocole d'entente intervenu entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 19 février 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Protocoles d'entente avec la Ville de Lévis

**Résolution n° C-2015-08**

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Robert Miller, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président du conseil ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer, dans le cadre du financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue, des protocoles d'ententes à intervenir pour les projets révisés de la Ville de Lévis, le tout conditionnel à l'acceptation de l'avenant au protocole CMQ-MAMOT et selon les conditions substantiellement conformes au projet d'entente, pour les projets suivants :

- la Grande plée Bleue,
- le Parc de La Martinière,
- le Parc des Chutes-de-la-Chaudière,
- le Parc de la rivière Etchemin,
- les Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas, et
- l'interconnexion et animation du Parcours des Anses.

Référence :           Rapport décisionnel du 19 février 2015  
Responsable :        Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue – Appui à la Ville de Lévis pour une demande de subvention

**Résolution n° C-2015-09**

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Robert Miller, il est unanimement résolu :

- D'appuyer la Ville de Lévis dans le cadre de sa demande de subvention au programme Véloce II, visant l'interconnexion du Parcours des Anses à la Cycloroute de Bellechasse.
- De transmettre la présente résolution au ministre des Transports du Québec.

Référence :           Rapport décisionnel du 19 février 2015  
Responsable :        Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue – Appui à la MRC de La Jacques-Cartier pour une demande de subvention

**Résolution n° C-2015-10**

Sur proposition de M. Robert Miller, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- D'appuyer la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de sa demande de subvention au programme Véloce II, visant la réalisation des deux projets suivants :
  - Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf,
  - Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval;
- De transmettre la présente résolution au ministre des Transports du Québec.

Référence :           Rapport décisionnel du 19 février 2015  
Responsable :        Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- a) Résolution CV-2014-10-56 de la Ville de Lévis
- b) Résolution 14-181-O de la MRC de La Jacques-Cartier
- c) Résolution 14-187-O de la MRC de La Jacques-Cartier
- d) Résolution 2015-02-024 de la MRC de Thérèse-De Blainville
- e) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 20 novembre 2014

Période d'intervention des membres du conseil

M. Gilles Lehouillier, maire de Lévis et M. Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier remercient la CMQ pour son appui dans leurs demandes respectives de subventions auprès du programme Véloce II du ministère des Transport dans le cadre de la Trame verte et bleue métropolitaine.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2015-11**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2015-01 à C-2015-11 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE